

COMPTE-RENDU DU CTL DU 9 NOVEMBRE 2021

Vos représentants Solidaires Finances Publiques ont lu une déclaration liminaire au sujet de la CID d'Indre-et-Loire et des CID/SIL d'Orléans (voir en fin de compte-rendu).

Réponses de l'administration à notre déclaration liminaire

Le Président nous a fait la preuve de la limite des instances en visioconférence car il n'a pas compris notre petit trait d'humour concernant la fusion du CTL et du CHSCT et s'est montré quelque peu agacé. C'est vrai qu'à distance et masqués, la communication non verbale manque cruellement pour bien se comprendre...

Pour la CID 37, n'étant pas encore au courant de l'accident de travail évoqué, il nous a indiqué qu'il se rapprocherait du responsable de l'ESI de Tours pour prendre connaissance de la situation.

Sur la réorganisation de l'ESI d'Orléans, le Président a indiqué que le sujet était ouvert, ce qui a été confirmé par le responsable de l'ESI (voir plus loin la partie consacrée à ce sujet).

Compte-rendu du CoPSI Mission pour la Disi Centre-Ouest

Le mercato annuel des missions a rendu son verdict, voici les évolutions pour la Disi CO :

	Missions qui arrivent	Missions qui partent
Angers	<ul style="list-style-type: none"> •Pilotage opérationnel des Assistants Digitaux. •Publication des images et des dépôts Windows Server en environnement Nubo. •Pilotage et EA Intex du projet STF/STF Unifié. 	
Nantes	<ul style="list-style-type: none"> •IIA technique pour l'appli RSP. •Administration des environnements de dev et de recette pour Medoc DataBatch. •Portage de TPCSI vers z/OS. 	<ul style="list-style-type: none"> •Dev et EA de SPPE (part à Rennes). •Découpage des VM de développement (part à Chalons). •Gestion des salles de production du SPS et de Noisiel (part à Noisiel). •Habitations Aspasia / PIGP (part sur un PUV Limoges / Metz).
Orléans	<ul style="list-style-type: none"> •EA de production et IIA de Téléactes. •Pilotage et EA Intex de ORTF-MAJIC. •Gestion des certificats machine ODACE. 	

	Missions qui arrivent	Missions qui partent
Orléans (suite)	<ul style="list-style-type: none"> •EA de prod ENSU PNM. •Pilotage et EA Intex de BALTIC. •Pilotage et EA Intex de EAI. •EA Intex de SACRE. •Gestion des licences et AT GotoMeeting. 	
Rennes	<ul style="list-style-type: none"> •Scrum Master et Devops pour Massmail et Relais Z2. •EA et ES des services Nexus et Satis (Cloud Nubo). •EA et Dev de l'appli remplaçant SPPE. •OPS du Portail commun du recouvrement. 	•EA et assistance INDIA LOLF (part à Tours).
Tours	<ul style="list-style-type: none"> •EA et assistance INDIA LOLF. •Intex de TRP. •Centralisation des livraisons d'ordinateurs portables pour les CID de la Disi. 	

Remarques de Solidaires :

- Medoc DataBatch : quel impact du Devops sur l'organisation du CQMF ? Cela peut-il entraîner une modification de leur travail ou des effectifs ?

Le directeur : A priori le schéma national ne prévoit pas de Devops pour le CQMF. Il y a un flou sur le rôle attendu dans le système MedocDB et il n'y a pas eu de réflexion sur le sujet. Mais le directeur souhaite qu'il conserve son rôle de pilote et de valideur.

- PTS : Des missions ont été ajoutées, puis retirées, et on réorganise la charge de travail, nous rappelons que ceci n'est pas sans conséquence sur la santé des agents avec plusieurs arrêts maladie cette année.

Le directeur : Il y a des problèmes de recrutement qui n'était pas à la hauteur des besoins. La direction essaie de recentrer le PTS sur la mission Nubo.

- PIGP : On peut anticiper sa suppression, c'est bien, par contre les collègues ont déjà subi une restructuration lors de la fermeture de l'AT Trésoreries et pourraient avoir un sentiment d'insécurité et de manque de reconnaissance de leur travail.

Le directeur : Les agents ont été efficaces avec cette organisation centralisée et la MRA a jugé qu'il était bon de la répliquer au niveau national. La DGFiP ne voulait pas que des agents subissent plusieurs restructurations de suite, là il y a effectivement un loupé. La direction a déjà des idées en tête pour leur proposer des nouveaux postes. En tout état de cause, les postes ne seront pas supprimés comme pour l'AT, les agents ont donc la certitude de rester à l'ESI de Nantes sans avoir besoin de faire une demande de mutation.

- On attend 8 inspecteurs stagiaires à Nantes, les collègues se demandent si des nouvelles missions vont arriver.

Le directeur : Les arrivées ont vocation à combler les vacances des postes dans le contexte de la montée en puissance sur les domaines du recouvrement (RSP, ROCSP, MEDOCWeb et DataBatch) et de Nubo.

- Des prestataires sont à Marsauderies pour travailler sur Paysage.

L'adjoint du RESI : Ils travaillent aussi sur Pilat. Leur hébergement est temporaire, le prestataire qui reprend la mission exercée auparavant par SOPRA-STERIA attend une fibre optique dans ses nouveaux route de Clisson pour se connecter au réseau DGFiP. Les locaux ne seront plus mis à leur disposition quand ils auront leur fibre. Deux grands bureaux seront alors dégagés pour accueillir les nouveaux arrivants en mai.

- Sur l'Intranet de l'ESI45 il y a des comptes-rendus du Copsi et nous indiquons que c'est une bonne initiative pour l'information des agents.

Consultation pour les horaires variables à Angers

Les agents de l'ESI d'Angers seront consultés courant décembre pour déterminer leur nouveau régime d'horaires variables. Actuellement les plages d'horaires variables sont positionnées entre 7h et 9h30, entre 11h30 et 14h, entre 16h00 et 18h30.

Trois choix seront proposés aux agents, mais on est déjà sûr de deux choses : la plage variable du matin ne commencera qu'à 7h30 et la plage variable de l'après-midi se finira à 19h00.

La direction se serait basée sur des requêtes Sirius pour évaluer les horaires d'arrivée et de départ des agents. Malheureusement on ne nous a pas communiqué les statistiques associées. Comme les agents auront le choix entre 7h30-19h, 7h30-19h et 7h30-19h comme amplitude horaire, avec quelques aménagements cosmétiques, on ne peut pas dire qu'on leur laisse le choix...

Dans ces conditions, nous avons voté contre la proposition de l'administration. Comme toutes les organisations syndicales ont voté contre, le sujet sera représenté lors d'un prochain CTL, et contre toute attente, il y aura un quatrième choix qui sera proposé aux agents avec l'amplitude 7h00-18h30. L'administration qui revoie sa copie, c'est suffisamment rare pour être souligné !

Communication sur le budget participatif

Vous avez des idées pour améliorer votre cadre de travail ? Faites-nous en part ! On fera remonter à l'administration. Par contre on ne sait pas quelle part de la dotation globale de fonctionnement de la Disi Centre-Ouest est allouée au budget participatif. Les crédits seront débloqués au cas par cas.

Par contre, attention, c'est un dispositif distinct de celui prévu par la négociation salariale signée entre la DGFIP et les organisations syndicales en octobre, qui pour le coup sera un budget dédié.

Réorganisation de l'ESI d'Orléans

L'espace libéré par le Scan-ADO représente 220 m² à utiliser. Cet espace est lumineux, proche des circulations du bâtiment, proche du parking. Cet espace est en capacité de répondre aux besoins des équipes CID et SIL, en réduisant les manutentions inutiles de matériel.

Les espaces libérés au 1^{er} étage par la CID et le SIL permettraient de créer un espace de convivialité/salle visio/salle de réunion, plus deux bureaux en continuité du plateau X86 dont les effectifs doivent augmenter.

Par ailleurs, la DRFiP45 envisagerait d'agrandir le service SFACT au rez-de-chaussée de l'ESI.

Le responsable de l'ESI a présenté fin octobre le projet aux agents concernés. Les personnels ont fait des observations :

- Sur l'urgence du calendrier, le RESI leur a indiqué qu'il n'y avait pas d'urgence ou de date butoir pour que ces opérations soient lancées.
- Sur la participation des agents à la conception des aménagements, le RESI a indiqué qu'une concertation aurait bien lieu avec les agents pour que les aménagements de l'espace de travail correspondent au mieux à leurs besoins.

- Sur le soupçon de présence de produits dangereux pour la santé (voir notre déclaration liminaire), le RESI a indiqué qu'il avait pris bonne note du constat fait par les agents, et qu'il ferait en sorte de « répondre à leur doutes », si besoin en faisant les études nécessaires, et en communiquant les résultats aux agents. Nous avons remercié le responsable pour la prise en compte du sujet et lui avons donné rendez-vous lors du prochain CHSCT-S où l'on pourra débattre des actions à mettre en place dans ce sens.

Questions diverses à notre initiative

Le télétravail à Nantes : il y a des gros problèmes de réseau depuis à peu près trois semaines. Une solution est-elle dans les tuyaux ?

L'adjoint au RESI de Nantes : le problème touche des agents en VPN15. Les causes peuvent être multifactorielles, il va se renseigner pour tenter de découvrir d'où viennent les lenteurs.

Vos représentant Solidaires Finances Publiques pour ce CTL :

Grégory Delépiney (ESI Tours), Nicolas Ribera (ESI Angers) et Etienne Welenc (ESI Nantes).

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Les sujets que nous allons évoquer auraient plus leur place dans un CHSCT, mais vous comprendrez bien que l'actualité et l'ordre du jour de ce CTL nous obligent à ne pas attendre février ou mars pour vous en faire part. Par ailleurs, vous nous permettrez d'être taquins en disant que nous prenons de l'avance sur la fusion du CTL et du CHSCT qui sera effective en 2023, même si notre organisation syndicale s'y est toujours résolument opposé.

Nous souhaitons attirer votre attention sur un accident du travail qui vient de toucher la CID 37.

En effet, jeudi en fin d'après-midi, un de nos collègues a fait une chute dans le local du plus gros CFP de Tours situé rue Édouard Vaillant. Il se trouve que cette chute lui vaut de subir un arrêt de travail d'une semaine pour une double entorse.

L'administration ne pourra pas dire qu'elle n'avait pas été prévenue. Dans le DUERP à jour au 8 juin 2021, il est indiqué à la ligne 578 "La CID 37 dispose d'un local au CFP de Tours rue Édouard Vaillant d'une taille de 24 m². Ce site regroupe la moitié des effectifs de la DDFiP 37. La CID s'y rend régulièrement à 3 ou 4 agents. Faute de place, un grand nombre de matériels (particulièrement les écrans, les caisses de câbles) sont stockés à même le sol, ce qui encombre les passages et représente un risque de chute."

La mesure de prévention envisagée par ce même document était "Obtenir de la DDFiP un local plus grand adapté à la mission de l'assistance avec des places de parking adéquates".

Hélas pour notre collègue, ce qui devait arriver arriva, ce qui est pour le moins regrettable.

Nous ne remettons pas en cause le rôle de la hiérarchie locale (chef de service, responsable régionale d'assistance et responsable de l'ESI) qui, à de multiples reprises, a soulevé le problème au cours des réunions avec la DDFiP 37. Celle-ci s'est toujours réfugiée dans des excuses dilatoires pour repousser l'obtention d'un local plus grand pour les collègues de la CID.

Et pourtant, des mètres carrés, il y en a. Au 1er étage, 350 m² sont disponibles. Au 9ème étage, une salle de réunion utilisée épisodiquement prend 65 m². Et on ne parle pas du 3ème étage qui sera totalement vide d'ici deux semaines : plus de 400 m² à prendre !

Pour étayer notre demande, nous vous rappelons quelques statistiques : le CFP de la rue Édouard Vaillant regroupe à cet instant 414 agents, soit 50,6% du nombre d'agents de la DGFIP en poste en Indre-et-Loire toutes directions confondues (370, R35 et D44). Par ailleurs, 546 ordinateurs sont installés dans ce CFP, soit 45,5% du parc informatique du département.

Avec les VPN15 à reconvertir, les PC fixes à changer par des portables, les Windows 7 qui restent à migrer, les réorganisations qui se font incessantes maintenant que tous les mois on a des stagiaires de l'ENFIP qui tombent du ciel ou des contractuels qui arrivent pour trois ans, sans compter l'ambition de la DDFiP 37 de migrer ce site en ToIP en 2022, vous comprendrez bien que ce site occupe l'essentiel de l'activité de la CID 37

et que la nécessité d'un local plus grand n'a jamais été aussi impérieuse. Et ce d'autant plus qu'avec deux apprentis, la CID 37 s'est déjà retrouvée à 5 dans son local actuel de 24 m².

En conclusion pour ce sujet, nous vous invitons à user de votre pouvoir de persuasion pour que la DDFiP 37 daigne accorder à la CID 37 des conditions de travail décentes, soit un local d'un grand minimum de 50 m². Comme le veut la formule consacrée, nous serons extrêmement vigilants quand à la suite qui sera apportée à ce dossier.

Restons dans la région Centre-Val-de-Loire pour parler d'une autre CID (et SIL), ceux du Loiret, installés dans l'ESI d'Orléans. A l'ordre du jour de ce CTL nous est présenté un projet de redéploiement des services de l'ESI afin de réutiliser les mètres carrés libérés par la fermeture du service Scan-ADO.

Sur le papier, c'est formidable. Plus d'espace, aménagements adaptés à l'activité, proximité du parking, diminution des manutentions de matériels inutiles entre les étages... Rien à dire, le projet tient la route et coche toutes les cases pour l'amélioration des conditions de travail des équipes concernées.

Sauf que... On nous a fait part d'une certaine inquiétude des agents concernés face à cette réorganisation. En effet, il se trouve que parmi les 20 anciennes collègues du Scan-ADO, 5 ont eu un cancer du sein, ce qui représente un taux d'incidence de 25%. En population générale, ce taux d'incidence est de "seulement" 10%.

Les agents de l'ESI soupçonnent que des substances présentes dans ces locaux puissent être à l'origine de cette recrudescence de cancers. Ces craintes sont-elles justifiées ? Ce n'est pas à nous de le dire. Néanmoins, le mal est fait, et en cas de déménagement dans ces locaux, le préjudice d'anxiété sera avéré pour les collègues qui devront les intégrer.

Au vu de ces éléments, nous vous demandons de suspendre ce projet, et d'engager les analyses nécessaires (air, matériaux de construction, ventilation...) pour lever les doutes quant à la présence ou non de substances problématiques dans ces locaux, en associant la médecin du travail référente de la Disi Centre-Ouest et l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail dans ce processus. Nous souhaitons que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CHSCT-S.

Nous vous remercions pour votre attention.